

Règlement de la Dictée francophone scolaire France-Québec 2025

© Tous les droits d'auteur sont réservés à la Fédération France-Québec/francophonie

Préambule : Toutes les fonctions exercées dans le cadre du présent règlement sont conformes aux textes législatifs et réglementaires sur l'égalité entre hommes et femmes.

La Fédération France-Québec/francophonie sera dénommée **FFQ-F** et la **régionale Lorraine-Québec**, qui assure, en partenariat avec la FFQ-F, l'organisation de la Dictée francophone scolaire et sa gestion auprès des régionales, sera dénommée **LQ**.

Les textes des dictées francophones scolaires sont réalisés par un groupe d'enseignants retraités de la **régionale Lorraine-Québec** connaissant bien les objectifs officiels ciblés par l'Éducation Nationale ainsi que les possibilités effectives des élèves de chaque niveau. Depuis de nombreuses années, ils assurent les montages des corrections en présentation diaporamas.

1. Objet

La Dictée francophone scolaire France-Québec, créée en 2001 à l'initiative de la Fédération France-Québec/ francophonie figure officiellement depuis 2004 au programme des activités mondiales de la Semaine de la langue française et de la Francophonie, qui a lieu chaque année fin mars.

En accord avec les missions sociales et culturelles de la FFQ-F, cette action originale et pérenne a pour principaux objectifs de sensibiliser un large public à la richesse et à la diversité de la langue française, de promouvoir le bon usage de cette langue et de consolider les liens entre pays de la francophonie.

2. Texte de la dictée scolaire

Le texte de la dictée scolaire est composé de trois paragraphes mettant en valeur **des expressions et des termes du Québec, d'une région française et d'un état, province, territoire ou gouvernement francophone**. Y sont inclus également des **mots de l'opération « Dis-moi dix mots » de la Semaine de la langue française et de la Francophonie**.

Cette année, seront proposées **des expressions et des termes du Québec, d'une région française métropolitaine « Nouvelle Aquitaine »** (plus spécifiquement le Périgord) **et d'un département français hors métropole : Mayotte.**

En application de la réforme du collège dont les décrets sont parus au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale, le texte est adapté aux différentes classes des niveaux scolaires suivants :

NIVEAU 1 : CE2 : classes des apprentissages fondamentaux (Cycle 2)

NIVEAU 2 : CM1, CM2, 6^{ème} : classes de consolidation des apprentissages (Cycle 3)

NIVEAU 3 : 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} : classes d'approfondissements (Cycle 4)

NIVEAU 4 : 2^{de}, 1^{ère}, Terminale

3. Organisation

3.1 Rôle du siège national de la fédération France-Québec/francophonie (FFQ-F)

Le coordonnateur central de l'événement est le siège de la FFQ-F, situé 5 Villa Méridienne, avenue René Coty, 75014 PARIS : informations générales sur l'animation, promotion et recherche de financements, suivi et validation de l'élaboration de la dictée et des modalités de correction, suivi des inscriptions des régionales, validation des documents téléchargeables selon les instructions de LQ, achat et remise des prix après l'assemblée générale ordinaire annuelle de la FFQ-F.

3.2 Rôle de l'équipe « Dictée » de la régionale Lorraine-Québec

Les textes de **la dictée francophone scolaire** de l'édition 2025 sont imaginés, rédigés puis modulés en fonction des 4 niveaux par l'équipe « Dictée » de LQ. Elle choisit **les mots de départage**. Elle réalise et propose un **montage diaporama** pour une **correction collective dynamique**. Elle assure enfin la **correction finale des copies sélectionnées** au niveau national, en effectue le classement et **établit le palmarès**.

3.3 Rôle des associations régionales du réseau de la FFQ-F

Le réseau de la FFQ-F, regroupant 50 associations régionales et membres associés, constitue **le relais du siège national**. **Ce sont ces associations régionales qui réalisent le travail de terrain**, en particulier pour l'organisation de l'animation « Dictée scolaire » dans leur secteur géographique : désignation du « **responsable régional Dictée** », **inscription auprès de LQ**, information des établissements scolaires et suivi des inscriptions, récupération, vérification, sélection des meilleures copies du secteur et transmission à LQ.

Dans chaque régionale, il convient de contacter le **Rectorat** (Service DAREIC), les **Directions des Services Départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)** et/ou directement **les établissements scolaires** et les **centres documentaires (CDI)** quand ils existent, ainsi que les



bibliothèques, les médiathèques pour leur proposer la dictée scolaire. **Il est important de rappeler, à tous ces contacts, que la FFQ-F a reçu l'agrément de l'Éducation nationale.**

3.4 La communication promotionnelle

Une promotion nationale est effectuée à travers toute la France via le site Internet de la FFQ-F, la page officielle Facebook, X (anciennement Twitter), les communiqués de presse et tout autre support médiatique. **Une communication locale** est aussi réalisée par les responsables des associations régionales qui participent à l'animation.

3.5 Visibilité de la Fédération FFQ-F et de ses partenaires

Afin de s'assurer d'une visibilité adéquate pour la FFQ-F et ses partenaires, **il est obligatoire que le logo de la FFQ-F et celui des différents partenaires soient publiés sur les affiches.** (La FFQ-F fournit une affiche de base).

Il est obligatoire de joindre les logos de la FFQ-F et de LQ ainsi que le logo des partenaires nationaux sur chaque matériel relatif à la Dictée (bandeau, affiche, publication et cahier de dictée s'ils sont conçus spécifiquement pour l'événement).

4. Modalités d'inscription des associations régionales

Chaque association régionale s'inscrit impérativement et au plus tard pour le 16 février 2025 à l'événement en complétant le **formulaire d'inscription** (*à télécharger*) et en le renvoyant par voie électronique, à LQ conformément aux modalités indiquées au bas de ce formulaire.

Le responsable régional « Dictée » coordonne les inscriptions des établissements scolaires participant à la dictée scolaire de son secteur. **LQ prendra en compte les copies transmises directement par les établissements scolaires ne passant pas par une régionale.**

5. Conditions de participation et déroulement de la dictée

La dictée destinée au public scolaire se déroulera le **vendredi 21 mars 2025**.

Elle se déroule au cours de cette seule journée dans tous les établissements en France.

Des "dérogations exceptionnelles" peuvent être demandées par les établissements (ex : classes transplantées, classes situées hors de France).

La dictée scolaire est déclinée en paliers adaptés aux niveaux suivants déjà cités :

- Niveau 1 : CE2, niveau 2 : CM1-CM2-6^{ème}, niveau 3 : 5^{ème}-4^{ème}-3^{ème} et niveau 4 : 2^{de}-1^{ère}-Terminale
- Les participants de la dictée scolaire doivent correspondre à l'une de ces catégories.
- La dictée scolaire est gratuite pour tous les participants.

PRÉALABLE : Il n'est pas permis de préparer la dictée ni de travailler en amont sur les mots de départage sous peine de déclassement des copies litigieuses.

IMPORTANT : Sur chaque copie doivent **obligatoirement** apparaître les **nom et prénom** du participant, les **noms de son établissement scolaire** et de **sa classe**, le **niveau de dictée faite** et le **nom de l'association régionale** auprès de laquelle l'inscription a été faite.

Aucun ouvrage de référence (dictionnaire, manuel de grammaire ou de conjugaison) n'est autorisé de même que tout recours à un outil informatique (téléphone, tablette ou ordinateur **sauf si l'utilisation d'un tel outil est rendue nécessaire par un projet d'accueil individualisé établi pour un élève**). Toute tentative de tricherie, de fraude ou de collaboration avec un autre participant met un terme à la participation du candidat.

Pendant la lecture de la dictée, le lecteur doit **dicter la ponctuation** aux participants.

Après la relecture, le lecteur doit **immédiatement** et **obligatoirement dicter les mots de départage** aux participants. Ces mots peuvent être expliqués aux élèves par les enseignants. L'écriture des mots de départage **étant obligatoire**, s'ils sont absents d'une copie, celle-ci est **éliminée**. Les mots de départage pour la dictée des écoles **sont différents** de ceux accompagnant les dictées des collèges et des lycées. Leur niveau de difficulté augmente du premier au dernier mot. La dictée scolaire, quel que soit le niveau, est accompagnée de **dix mots** de départage.

Les correspondants des associations régionales doivent s'assurer de la bonne compréhension et de la parfaite application par les enseignants du présent règlement.

6. Modalités d'envoi et de réception des textes de la dictée

Un lien vers le site internet de LQ permettant le téléchargement des textes des dictées pour les différents niveaux est envoyé, quelques jours avant l'événement, **uniquement aux responsables** des régionales inscrites, **charge à chacun d'eux à transmettre ce lien exclusivement aux établissements scolaires inscrits** auprès de leur régionale. Ils doivent demeurer confidentiels jusqu'au moment de la dictée. **Le responsable « Dictée » de chaque établissement**, précisément identifié, s'engage également à suivre les règles décrites dans ce règlement.

7. Modalités de correction

Note : Le présent règlement ainsi que les textes des dictées scolaires ont été rédigés en respectant les règles officielles de la « nouvelle orthographe », recommandées par le Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française et en vigueur dans toute la francophonie. Toutefois, pour des raisons pratiques, ce seront les textes transmis par LQ (ou ceux repris dans les montages de correction) qui feront référence dans le cadre de la Dictée francophone de la Fédération France-Québec/francophonie : **toute « non-correspondance orthographique » sera donc comptabilisée.**

7.1 Corrections successives et transmissions des copies

Dans chaque classe, il est souhaitable qu'une **correction collective** (immédiate ou différée de quelques jours en fonction des emplois du temps) soit effectuée par **l'enseignant avec chaque classe après échange de copies entre les élèves en utilisant le montage de correction** proposé par LQ.

Dans chaque classe, l'enseignant vérifie les corrections, sélectionne les 3 meilleures copies de chaque classe et en fait une photocopie qu'il rendra à son auteur.

Il transmet les **copies originales au responsable « Dictée » de son établissement**.

Dans chaque établissement, le responsable « Dictée » de l'établissement effectue lui-même une **seconde correction** lui permettant de **sélectionner les 3 meilleures copies par niveau dans son établissement et les adresse au responsable Dictée de la régionale FFQ-F** auprès de laquelle il s'est inscrit. Elles doivent être **accompagnées du formulaire de résultats dûment et lisiblement rempli**.

Un établissement ne doit pas transmettre plus de 3 copies de niveau 1, pas plus de 3 copies de niveau 2, pas plus de 3 copies de niveau 3 et pas plus de 3 copies de niveau 4 - **sauf ex-æquo(s)**.

Le maximum de copies transmises à la régionale est donc **maximum de 12** si l'établissement possède des participants dans les 4 niveaux définis et s'il n'y a pas d'ex-æquo(s).

Dans chaque régionale, le responsable régional « Dictée » vérifie à nouveau les corrections et le calcul du nombre de mots mal orthographiés puis **sélectionne**, dans l'ensemble de copies reçues, **les 3 meilleures copies de chaque niveau pour sa régionale**. Chaque régionale a donc à distinguer au maximum 12 copies s'il n'y a pas d'ex-æquo(s).

Le responsable régional « Dictée » peut transmettre les feuillets sélectionnés à LQ par **courrier postal avant la date limite** (adresse et date indiquées dans les documents d'information initiaux) ou **par voie électronique**, les copies transmises ne seront acceptées que si elles sont parfaitement lisibles (capture par un scanner – pas de copie par photo avec un téléphone).

Les copies originales pourront être demandées par LQ et ne seront **en aucun cas** retournées.

À la régionale LQ, une équipe de correcteurs assure **une dernière vérification** avec une **notation unifiée pour toutes les copies reçues**, sélectionne les 3 meilleures copies au niveau national, établit le classement final dans chaque niveau et rédige le palmarès qu'elle transmet à la FFQ-F pour diffusion et répartition des lots.

7.2 Barème de cotation dans la dictée

Le principe suivant est appliqué pour la comptabilisation des "fautes" dans la dictée :

un mot est considéré « **mal orthographié** » quelle que soit la faute commise et quel que soit le nombre d'erreurs dans ce mot.

On comptabilise le nombre total de mots de la dictée mal orthographiés.

Certaines exceptions s'appliquent pour tous les niveaux

- Si une même faute est commise plusieurs fois pour un même mot, elle n'est comptabilisée qu'une seule fois.
- La ponctuation est dictée par le lecteur : les fautes de majuscules ne sont pas comptabilisées à l'exception de celle en début de phrase.
- Les fautes d'orthographe dans les mots en **gras souligné**, quelle que soit la couleur, ne sont pas comptabilisées (y compris les mots du titre). Elles concernent les particularismes linguistiques ou les mots de l'opération « Dis-moi dix mots ».

7.3 Barème de cotation pour les mots de départage

Un mot de départage est compté comme « mal orthographié » quelle que soit l'erreur commise et quel que soit le nombre d'erreurs dans ce mot : **on comptabilise le nombre de mots de départage mal orthographiés.**

8. Description des prix

8.1 Prix régionaux

Les prix offerts aux gagnants régionaux par les associations régionales du réseau sont à la discrétion de celles-ci. Tout prix en numéraire est strictement interdit.

8.2 Prix nationaux

Au niveau national également, pour chacun des 4 niveaux, aucune somme en numéraire n'est versée au lauréat, et la valeur des prix, sous forme **de bons d'achats**, se détaille comme suit :

- 1^{er} prix** : d'une valeur moyenne de 60€ ;
- 2^{ème} prix** : d'une valeur moyenne de 40€ ;
- 3^{ème} prix** : d'une valeur moyenne de 30€.

Les bons d'achats, émis par la Fédération France Québec/Francophonie, sont remis directement aux présidents de Régionales auxquelles relèvent les lauréats. Les présidents ont la responsabilité de remettre le bon d'achat au lauréat concerné.

9. Désignation des gagnants et cérémonie de remise de prix

9.1 Les gagnants régionaux

L'organisation éventuelle d'une cérémonie régionale de remise de prix et l'achat des lots spécifiques sont à la discrétion de chaque association régionale.

9.2 Les gagnants nationaux

Le palmarès des copies sélectionnées par les correcteurs de LQ sont transmis au siège national de la FFQ-F 10 jours avant l'assemblée générale ordinaire de la Fédération France-Québec/francophonie **qui se charge notamment de l'impression des diplômes.**

L'annonce des gagnants (meilleures copies nationales de la dictée scolaire par niveau) a lieu lors de l'assemblée générale annuelle de la FFQ-F. La liste des gagnants est transmise au plus tôt ensuite à chaque régionale participante, charge à elle de la diffuser aux établissements ayant concouru. Cette liste est aussi dévoilée sur le site de la FFQ-F, et en communication interne.

Les associations régionales sont en charge de la diffusion du palmarès aux établissements ayant participé et de la prise de contact directe avec ceux qui ont des gagnants.

Les bons d'achat émis par la FFQ-F sont transmis aux présidents des associations régionales ayant des élèves figurant au palmarès.

Il incombe auxdits présidents de faire parvenir les bons d'achat aux lauréats.

10. Règles générales

Si l'un des gagnants n'est pas en conformité avec le présent règlement, l'organisateur du concours se réserve le droit de le disqualifier.

Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

L'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne intervenant de manière frauduleuse sur le système d'inscription et de participation ainsi que toute personne ayant nui à l'administration, à la sécurité et au bon fonctionnement du concours.

Les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser, si requis et sans aucune forme de rémunération, leur nom, leur lieu de résidence (ville et pays) ainsi que toute photo prise d'eux à des fins de diffusion des résultats du concours. Une autorisation parentale est demandée pour les participants mineurs.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler le présent concours, si requis, pour quelque cause que ce soit. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée. Cette responsabilité ne pourra pas davantage être retenue en cas de retard ou de perte lors de l'acheminement des courriers.

Toutes les décisions de l'organisateur dans le cadre de ce concours sont finales et sans appel.

Les participants sont soumis à la réglementation et au droit français qui s'appliquent à ce concours. En cas de réclamations, les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent Règlement. En cas d'échec de résolution à l'amiable, toute difficulté d'application ou d'interprétation des présentes sera souverainement tranchée par le Tribunal de Paris.

11. Politiques de confidentialité

La FFQ-F s'engage à traiter de façon confidentielle les renseignements personnels donnés par les participants et à ne pas les divulguer à d'autres établissements, partenaires, organismes privés ou entreprises commerciales.

Nous vous indiquons que nous nous conformons au règlement n° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données applicable depuis le 25 mai 2018 (RGPD).

12. Acceptation du règlement

Le présent règlement de la FFQ-F est établi pour valoir et servir ce que de droit.

La participation à la Dictée francophone scolaire France-Québec implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les associations régionales, les participants et les enseignants.

Le règlement du concours de la Dictée francophone de la Fédération France-Québec/francophonie est rédigé en deux exemplaires, l'un étant déposé au siège social de la Fédération, l'autre au siège social de LQ.

Fait en double exemplaire

Paris et Nancy, le 31/10/2024

Michel COTNOIR
Président FFQ-F

Gérard BOURDON /Jean-Luc CRONNE
Délégués Dictée francophone scolaire LQ

